

11/TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE
MISE EN APPEL D'OFFRES

Rapporteur : M. POMMIER

Afin de permettre d'engager dès le printemps les travaux de gros entretien de chaussées et de trottoirs sur le domaine public ou privé de la Ville prévus et financés au budget primitif 2002, il est nécessaire de décider dès maintenant le lancement des appels d'offres correspondant aux opérations suivantes :

- Opération n° 1 : renforcement, grosses réparations de voirie, dégâts dégel
- Opération n° 2 : réfection et renforcement de trottoirs
- Opération n° 3 : rabotage et mise en œuvre de tapis d'enrobés

Comme les années précédentes, les interventions seront données prioritairement aux grosses réparations nécessitées par les dégâts dus au dégel et faisant partie de l'opération n° 1. Ce lot comprendra également les créations et modifications de voirie sur îlots directionnels, les parkings, les places et les carrefours, demandées au cours de l'année.

Le programme des opérations n° 2 et 3 sera arrêté en fonction des urgences définies par la Municipalité et des cycles de renouvellement pour entretien courant.

Dans ces conditions, il est prévu pour ces trois opérations de passer des marchés à bons de commande et pour lesquelles il est souhaitable de procéder à une consultation communautaire compte tenu des montants.

	Minimum TTC	Maximum TTC
Opération n° 1	341 340 €	1 365 360 €
Opération n° 2	675 200 €	2 700 800 €
Opération n° 3	106 700 €	426 800 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme Equipement et Travaux du 4 décembre 2001,

VU l'avis de la Commission des Finances du 12 décembre 2001,

VU le dossier de consultation,

OUI l'exposé qui précède,

APPROUVE le lancement de la procédure de consultation effectué par Monsieur le Député-Maire,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer l'ensemble des pièces des marchés à venir,

DIT que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget 2002, compte nature 231.5, sous-fonction 90.822.

Le Rapporteur :
Signé : M. POMMIER

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 41 voix pour et 2 abstentions,

Prend une délibération conforme.